



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet CFWC DEVELOPMENTAL & TECH SUPPORT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8484-168506/B	Amendment No. - N° modif. 010
Client Reference No. - N° de référence du client W8484-168506	Date 2017-03-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$\$V-062-30691	
File No. - N° de dossier 062sv.W8484-168506	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baxter, Emily	Buyer Id - Id de l'acheteur 062sv
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4819 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-168506/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-168506

Amd. No. - N° de la modif.
010
File No. - N° du dossier
062sv.W8484-168506

Buyer ID - Id de l'acheteur
062sv
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Modification 010

La présente modification vise 1) à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels 2) à réviser la PARTIE 4 et 3) à réviser la PIÈCE JOINTE 1.

1) *Question n° 45 :*

Critère CTC1.1

Malgré l'assertion de l'État à la réponse n° 39 :

« De plus, la Réponse n° 2 de la modification n° 002 confirmait que ce n'est pas obligatoire que les catégories et les rôles proposés par les soumissionnaires correspondent exactement aux titres des rôles et catégories figurant dans l'énoncé des travaux. À ce titre, la possibilité de déterminer quels rôles et catégories correspondraient à la nomenclature de l'énoncé des travaux incombe au soumissionnaire, puisque les catégories de ressources fournies par le Canada représentent les meilleurs efforts du Canada pour relier les titres et les rôles aux normes de l'industrie. »

nous croyons que le critère CTC1.1 à la section 4.1.1.2 est subjectif, injuste et contraire au Code de conduite pour l'approvisionnement de SPAC, qui exige « équité, ouverture et transparence ».

La terminologie utilisée dans l'énoncé des travaux est si propre au Centre de guerre des Forces canadiennes (CGFC) qu'il est impossible de « relier » les rôles et les responsabilités de plus de 14 catégories, peu importe le titre de la catégorie de ressources. Le critère CTO.1d), qui exige l'harmonisation avec les « fonctions » des catégories de ressources énumérées dans l'énoncé des travaux, fait en sorte qu'à moins qu'un soumissionnaire ait présenté deux références relatives à des projets de plus de 2 M\$ liés au CGFC du MDN, il ne sera pas en mesure de satisfaire à plus de 14 des 27 catégories définies. Cette exigence procure un avantage inéquitable à l'entrepreneur titulaire.

Afin de garantir un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent et de veiller à ce que l'État reçoive plus d'une soumission concurrentielle, nous demandons à l'État de supprimer intégralement le critère coté CTC1.1, ou à tout le moins de réduire le nombre de catégories de ressources supplémentaires se voyant accorder des points à 14 catégories, soit un nombre accessible aux soumissionnaires qualifiés autres que ceux ayant participé à des projets admissibles propres au CGFC.

Réponse n° 45 :

Des points peuvent être accordés aux soumissionnaires possédant de l'expérience de la prestation simultanée de services par plusieurs catégories de ressources correspondant aux catégories professionnelles énumérées dans l'énoncé des travaux. Ces points représentent donc une valeur ajoutée pour le CGFC.

Question n° 46 :

Critère CTC1.1

De 11 à 12 catégories de ressources = 5 points par projet
De 13 à 14 catégories de ressources = 10 points par projet
De 15 à 16 catégories de ressources = 15 points par projet
De 17 à 18 catégories de ressources = 20 points par projet

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-168506/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-168506

Amd. No. - N° de la modif.
010
File No. - N° du dossier
062sv.W8484-168506

Buyer ID - Id de l'acheteur
062sv
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La pondération du critère technique coté CTC1.1 à la section 4.1.1.2 est subjective, injuste et contraire au Code de conduite pour l'approvisionnement de SPAC, qui exige « équité, ouverture et transparence ». Elle ne traite pas toutes les catégories de ressources sur un pied d'égalité et augmente de façon exponentielle lorsque le nombre de catégories de ressources dépasse les 10 catégories minimales exigées par le critère CTO.1 (11 à 15 catégories de ressources = 5 points/projet, 16 à 20 catégories de ressources = 10 points/projet, plus de 20 catégories de ressources = 20 points/projet). Non seulement cette façon de faire est injuste et inédite dans les soumissions du gouvernement du Canada, mais elle est contraire au modèle de critères d'évaluation et de méthode de sélection figurant dans le modèle d'invitation à soumissionner et les clauses du contrat subséquent que l'on retrouve dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) – un modèle qui réduit la valeur des éléments supplémentaires au lieu de l'augmenter.

L'AMA pour des SPICT est l'arrangement recommandé par SPAC.

https://buyandsell.gc.ca/cds/public/2013/09/09/aebba677a51e97676b558c7df58ff6cc/casemantbips_rfp_s hort_form_final.pdf

Nous demandons la modification du critère CTC1.1 de façon à accorder des points sur une échelle décroissante aux catégories de ressources supplémentaires, conformément au propre modèle de SPAC, ou à tout le moins à leur accorder une valeur égale. Par exemple, chaque catégorie supplémentaire pourrait systématiquement valoir un point, plutôt que 0,417 point lorsque le soumissionnaire n'en présente qu'une et 1,176 point lorsqu'il en présente sept.

Réponse n° 46 :

Il s'agit d'un approvisionnement unique, donc non assujéti au modèle de critères d'évaluation et de méthode de sélection prévu par l'AMA pour des SPICT. Toutefois, veuillez noter que le CTC1.1 a été modifié, conformément à la réponse 45. Veuillez consulter la section 2), paragraphe c) ci-dessous.

Question n° 47 :

Cette question concerne les critères CTC1.1 (section 4.1.1.1, Critères techniques obligatoires) et CTO.1d) (section 4.1.1.2, Critères techniques cotés [CTC]) de la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection.

La réponse de l'État à la question n° 41, que voici :

« D'après ce que nous avons pu comprendre, en nous appuyant sur des recherches approfondies, plusieurs des catégories de ressources énumérées à l'Annexe A – Énoncé des travaux sont hautement spécialisées et plusieurs d'entre elles n'ont été utilisées dans aucun contrat sauf deux, l'un d'eux étant le contrat actuel du CGFC. Non seulement cela devient difficile de satisfaire à l'exigence obligatoire CTO.1d), cela devient pratiquement impossible d'obtenir des points à l'exigence cotée CTC1.1. Nous demandons respectueusement que l'exigence cotée CTC1.1 soit supprimée de l'évaluation des critères cotés. »

indiquait que « [...] les compétences requises sont fondées sur les besoins prévus du client à l'heure actuelle, les critères d'évaluation demeurent inchangés ». Nous estimons que les besoins prévus du client que reflète cette exigence de tâche sont de fournir les ressources mentionnées au lieu de limiter le processus de soumission seulement aux soumissionnaires qui ont déjà réalisé des projets de grande envergure pour le CGFC. Nous demandons que l'État réduise les exigences du projet, qui sont extrêmement restrictives et nocives d'un point de vue concurrentiel, afin qu'elles concernent plutôt la capacité du soumissionnaire à fournir les ressources et les services nécessaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-168506/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-168506

Amd. No. - N° de la modif.
010
File No. - N° du dossier
062sv.W8484-168506

Buyer ID - Id de l'acheteur
062sv
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Réponse 47 :

Pour les besoins de la demande de soumissions, les moyens utilisés pour trouver un soumissionnaire approprié reposent sur l'expérience passée d'un soumissionnaire en ce qui concerne les besoins prévus du client.

Question n° 48 :

Le critère CTC1.2 est formulé ainsi :

De 13 à 20 mois consécutifs – 5 points par projet
De 21 à 28 mois consécutifs – 10 points par projet
De 29 à 39 mois consécutifs – 15 points par projet
40 mois consécutifs ou plus – 20 points par projet

La pondération du critère technique coté CTC1.2 à la section 4.1.1.2 est subjective, injuste et contraire au Code de conduite pour l'approvisionnement de SPAC, qui exige « équité, ouverture et transparence ». Elle ne traite pas tous les mois consécutifs sur un pied d'égalité et augmente de façon exponentielle pour les mois au-delà du minimum de 12 mois demandé sous le CTO1. Cette façon de faire est injuste, impropre aux soumissions du gouvernement du Canada et contraire au modèle de critères d'évaluation et de méthode de sélection figurant dans le modèle de demande de soumissions d'arrangement en matière d'approvisionnement pour les Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) et les clauses du contrat subséquent fourni par SPAC lui-même (un modèle qui réduit la valeur des éléments supplémentaires au lieu de l'augmenter). De plus, il est extrêmement inconséquent de la part de l'État d'affirmer qu'un mois en vaut plus qu'un autre. Un moins est un mois; rien de plus, rien de moins.

Selon cette méthode, une expérience de 20 mois consécutifs vaut pour 0,25 point par projet, tandis que 21 mois consécutifs valent 0,476 point par projet (un si grand écart pour un seul mois). Ainsi, une expérience de 29 mois consécutifs vaut autant qu'une expérience de 21 mois consécutifs (ce qui annule la valeur de 8 mois) et une expérience de 40 mois consécutifs au lieu de 39 accorde à ce mois supplémentaire une valeur de 5 points à lui seul.

Nous demandons la modification du critère CTC1.2 de façon à accorder des points sur une échelle décroissante pour tout mois supplémentaire consécutif, conformément au propre modèle de SPAC, ou à tout le moins à leur accorder une valeur égale, par exemple, à la hauteur d'un point par mois supplémentaire.

Réponse 48 :

Il s'agit d'un approvisionnement unique, donc non assujéti au modèle de critères d'évaluation et de méthode de sélection prévu par l'AMA pour des SPICT. Par conséquent, les critères d'évaluation demeurent inchangés.

Question n° 49 :

CTO.1e)

L'exigence demande pour chaque projet et dans chacune des catégories déclarées par le soumissionnaire sous le point d) qui précède : au moins une ressource à temps plein** (personne) qui a effectué au moins 1575 heures de travail. L'exigence de 1575 heures de travail pour chacune des catégories contredit le niveau d'effort annuel estimatif (en heures) donné par le client.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-168506/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-168506

Amd. No. - N° de la modif.
010
File No. - N° du dossier
062sv.W8484-168506

Buyer ID - Id de l'acheteur
062sv
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'État aurait-il l'obligance de modifier l'exigence de 1575 heures du CTO.1e) afin de l'harmoniser aux exigences par catégorie présentées par le client lui-même et décrites dans la pièce jointe 1? Par exemple, le CTO1d) exige qu'un soumissionnaire démontre que, pour la catégorie réservée à l'instructeur, au moins une personne a effectué au moins 1575 heures de travail à temps plein, tandis que le client indique clairement que l'instructeur doit présenter un niveau d'effort estimatif annuel de seulement 300 heures à temps partiel.

Réponse 49 :

Le niveau d'effort estimatif annuel précisé à la pièce jointe 1, Feuille de présentation de la proposition financière, ne représente qu'une approximation des besoins, fournie de bonne foi aux fins de l'évaluation financière uniquement. Par conséquent, le critère demeure inchangé.

Question n° 50 :

CTO2.7 et 4.1.1.2

Dans la modification n° 7, on a supprimé les exigences obligatoires et cotées concernant l'ingénieur en nuage mixte et le calcul de haute performance. Cependant, cet ingénieur représente un facteur considérable dans l'évaluation financière, par son niveau d'effort annuel estimatif de 1650 heures. Si, comme l'État l'affirme dans la réponse n° 42, la nécessité de ce rôle n'est pas immédiate, l'État ne doit-il pas ajuster le niveau d'effort annuel estimatif en conséquence, du moins, pour la période du contrat?

Réponse 50 :

La pièce jointe 1 a été révisée. Voir le point 2) ci-dessous.

Question n° 51 :

Veuillez consulter la Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, 4.1.1.1, Critères techniques obligatoires, CTO2.3, Ingénieur de modélisation et de simulation réparties principal, CTO.2.3.3.

Nous croyons comprendre que la gamme d'outils JSAF NTB est une mise à niveau de JSAF 2007. Nous croyons également comprendre que la gamme JSAF NTB n'est utilisée à l'extérieur du CGFC que depuis les deux dernières années, ce qui fait en sorte qu'il est difficile de trouver un candidat qualifié qui n'est pas un titulaire et qui aurait de l'expérience adéquate de l'utilisation de JSAF NTB.

Nous demandons respectueusement à l'État d'accepter de l'expérience d'élaboration, de lancement ou d'intégration d'environnements de simulation répartie à l'aide de la gamme d'outils JSAF Navy Training Baseline (NTB) ou de JSAF 2007 à titre d'expérience valide pour répondre à ce critère.

Réponse 51 :

Le critère coté CTC2.2.3 a été modifié. Veuillez consulter la section 2), paragraphe b) ci-dessous.

2) a) À la **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, section 4.1.1.1 – Critères techniques obligatoires, CTO.1 Expérience de l'entreprise du soumissionnaire;**

SUPPRIMER:

d)	Pour chaque projet, le travail comprenait les rôles et responsabilités d'au moins dix des catégories de ressources énumérées dans la Pièce jointe 1 et décrites dans l'Annexe A – Énoncé des travaux.	Énumérer et décrire chaque catégorie de ressources affectées au projet par le soumissionnaire, en expliquant comment les rôles et responsabilités associés à chaque catégorie de ressources répondent aux critères. (Les titres des catégories de ressources présentées n'ont pas à correspondre exactement à ceux de l'énoncé des travaux, mais doivent équivaloir aux catégories professionnelles figurant dans l'énoncé des travaux.) Le soumissionnaire ne doit citer qu'une seule fois chaque catégorie de ressources qu'il utilise pour démontrer sa pertinence à une catégorie de l'énoncé des travaux.	
----	---	---	--

REEMPLACER PAR:

d)	Pour chaque projet, le travail comprenait les rôles et responsabilités d'au moins dix des catégories de ressources énumérées dans la Pièce jointe 1 et décrites dans l'annexe A – Énoncé des travaux. Les titres, les rôles et les responsabilités des catégories de ressources présentées n'ont pas à correspondre exactement à ceux de l'Énoncé des travaux, mais ils doivent équivaloir aux catégories professionnelles figurant dans celui-ci. Toute référence au CGFC ou aux éléments propres à ce dernier, tout particulièrement : Laboratoire de combat interarmées ; Centre d'opérations des réseaux ; banc d'essai intégré ; Réseau d'expérimentation des Forces canadiennes (CFXNet) ; Combined Federated Battle Labs Network (CFBLNET) ; US JTEN ; JSAF NTB ; JCATS ; poste de commandement	Énumérer et décrire chaque catégorie de ressources affectées au projet par le soumissionnaire, en expliquant comment les rôles et responsabilités associés à chaque catégorie de ressources répondent aux critères, y compris tout remplacement par des équivalents génériques. Le soumissionnaire ne doit citer qu'une seule fois chaque catégorie de ressources qu'il utilise pour démontrer sa pertinence à une catégorie de l'énoncé des travaux.	
----	--	--	--

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-168506/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-168506

Amd. No. - N° de la modif.
010
File No. - N° du dossier
062sv.W8484-168506

Buyer ID - Id de l'acheteur
062sv
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	de l'avenir (CPoF) ; FalconView ; Système de contrôle de gestion des combats dans le théâtre ; GSCC ; Commandement et contrôle intégrés ; Équipe d'expérimentation interarmées ; outils et systèmes C4ISR ou C2 ; ou les exercices, les événements ou les expériences à l'appui des Forces armées, dans les descriptions des catégories de l'EDT peut être remplacée par des équivalents génériques ou par d'autres logiciels ou systèmes de TI à la discrétion du soumissionnaire.		
--	---	--	--

b) À la **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, section 4.1.1.1, Critères techniques obligatoires**, critère CTO2.3, Ingénieur de modélisation et de simulation réparties principal :

SUPPRIMER:

CTO2.3.3	La ressource proposée doit avoir acquis, au cours des 3 années précédant la date de clôture de la demande de soumissions, au moins 12 mois d'expérience d'élaboration, de lancement ou d'intégration d'environnements de simulation répartie à l'aide de la gamme d'outils JSAF Navy Training Baseline (NTB).	Voir la partie 3 de la demande de soumissions.	
----------	---	--	--

REEMPLACER PAR:

CTO2.3.3	La ressource proposée doit avoir acquis, au cours des 3 années précédant la date de clôture de la demande de soumissions, au moins 12 mois d'expérience d'élaboration, de lancement ou d'intégration d'environnements de simulation répartie à l'aide de la gamme d'outils JSAF Navy Training Baseline (NTB) ou JSAF 2007.	Voir la partie 3 de la demande de soumissions.	
----------	--	--	--

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-168506/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-168506

Amd. No. - N° de la modif.
010
File No. - N° du dossier
062sv.W8484-168506

Buyer ID - Id de l'acheteur
062sv
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

c) À la **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, section 4.1.1.2 – Critères techniques cotés :**

SUPPRIMER:

CTC.1	<u>Expérience de l'entreprise du soumissionnaire</u>		<i>Possibilité de 190 points</i> <i>Minimum de 95 points</i>	
-------	--	--	---	--

REEMPLACER PAR:

CTC.1	<u>Expérience de l'entreprise du soumissionnaire</u>		<i>Possibilité de 186 points</i> <i>Minimum de 93 points</i>	
-------	--	--	---	--

SUPPRIMER:

CTC1.1	Projets demandés par le soumissionnaire pour les CTO1 : pour chaque catégorie de ressources ajoutée au minimum de 10 des CTO1, et qui répondent à tous les critères TO1 :	Les renseignements ont déjà été fournis en réponse aux critères TO1. Si ce n'est pas le cas pour les catégories ajoutées au minimum de 10, fournir les renseignements comme pour la réponse au critère TC1.1.	<i>Maximum de 40 points</i>	
	De 11 à 12 catégories de ressources		5 points par projet	
	De 13 à 14 catégories de ressources		10 points par projet	
	De 15 à 16 catégories de ressources		15 points par projet	
	De 17 à 18 catégories de ressources		20 points par projet	

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-168506/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-168506

Amd. No. - N° de la modif.
010
File No. - N° du dossier
062sv.W8484-168506

Buyer ID - Id de l'acheteur
062sv
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

REEMPLACER PAR:

CTC1.1	Projets demandés par le soumissionnaire pour les CTO1 : pour chaque catégorie de ressources ajoutée au minimum de 10 des CTO1, et qui répondent à tous les critères TO1 :	Les renseignements ont déjà été fournis en réponse aux critères CTO1. Si ce n'est pas le cas pour les catégories ajoutées en plus des 10 demandées, fournir les renseignements comme pour la réponse au présent critère CTC1.1.	36 points (note maximale) (18 points maximum par projet)	
	Chaque catégorie de ressources supplémentaire, par projet		1 point	

d) À la **PIÈCE JOINTE 1 – FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE;**

SUPPRIMER:

Ingénieur en nuage mixte et calcul de haute performance	1650	\$	\$	\$	\$	\$
--	------	----	----	----	----	----

REEMPLACER PAR:

Ingénieur en nuage mixte et calcul de haute performance	1125	\$	\$	\$	\$	\$
--	------	----	----	----	----	----

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.